

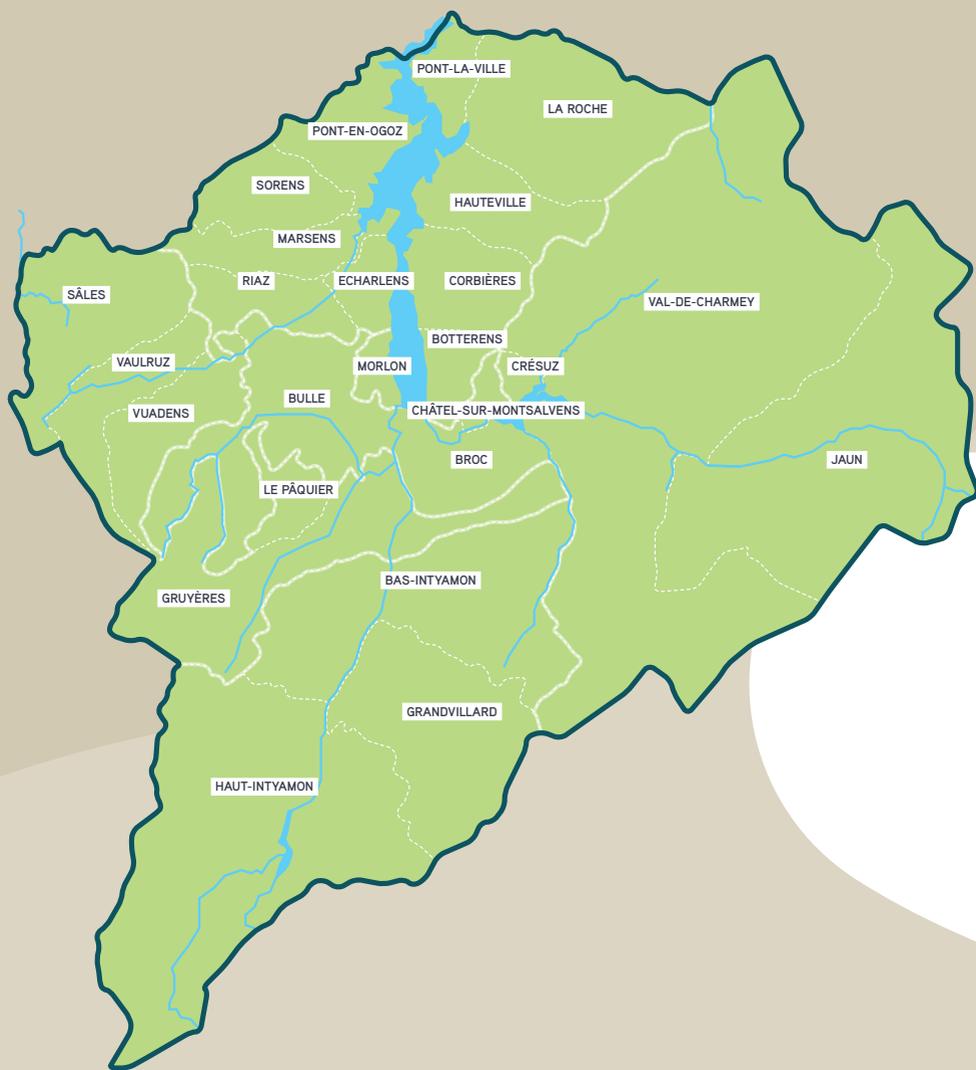
«PENSER
GRUYÈRE»



Votation populaire consultative
Poursuite des travaux en vue
d'une commune unique en Gruyère

9 juin 2024

www.regiongruyere.ch/votation



Association Régionale la Gruyère ARG
Rue de la Condémine 56 | 1630 Bulle
026 919 87 47 | info@regiongruyere.ch
www.regiongruyere.ch



Les communes au défi

Depuis 1848, le système fédéraliste suisse repose sur trois niveaux : les communes, les cantons et la Confédération. A la base du système, les communes sont actuellement mises au défi. Elles doivent assumer et financer plus de tâches et de prestations et faire face à des exigences légales toujours plus nombreuses et complexes.

En Gruyère comme ailleurs, l'une des réponses apportées durant les cinquante dernières années a consisté à créer des associations de communes. Ces structures ont permis de répondre aux besoins, mais elles ont aussi créé un niveau intermédiaire entre la commune et le canton et réduit l'autonomie communale.

Les communes n'ont aujourd'hui plus une emprise directe sur ces tâches et s'éloignent ainsi du principe « qui paie commande » pour une part significative de leur budget. C'est dans ce contexte qu'est née l'idée de la commune unique.

La question posée

En 2017, le Préfet de la Gruyère a constitué une Conférence régionale regroupant les 25 communes de la Gruyère, et dont le Comité de pilotage est constitué des 25 Syndics/Syndiques du district. Le Comité de pilotage a donné le mandat à l'Association régionale La Gruyère (ARG) de mener une étude sur la création d'une commune unique en Gruyère.

L'étude, assortie d'une analyse financière, conclut à la faisabilité de la commune unique.

Avant de poursuivre les travaux, le Comité de pilotage sollicite l'avis de la population gruérienne et invite les citoyennes et les citoyens à répondre à la question suivante :

Acceptez-vous que les communes du district de la Gruyère poursuivent les travaux en vue d'une commune unique en Gruyère ?

Le vote consultatif permet de connaître l'avis de principe de la population gruérienne, mais elle ne l'engage pas sur un projet concret.



Chronologie des travaux

L'étude de faisabilité a été menée avec le soutien de la société BDO. L'analyse financière a été réalisée par le Service des communes (SCoM) de l'Etat de Fribourg. Chargée de l'opérationnel, l'ARG a présenté les résultats de ses travaux en juin 2023 aux membres des exécutifs communaux. Les Conseils communaux ont été invités à se prononcer sur la poursuite des travaux sur la base de l'étude de faisabilité.

●
14 Conseils communaux ont répondu OUI : Bas-Intyamon, Broc, Grandvillard, Gruyères, Haut-Intyamon, Jaun, La Roche, Le Pâquier, Marsens, Morlon, Riaz, Sâles, Sorens et Val-de-Charmey.

●
10 Conseils communaux ont répondu NON : Botterens, Châtel-Sur-Montsalvens, Corbières, Crésuz, Echarlens, Hauteville, Pont-en-Ogoz, Pont-la-Ville, Vaulruz et Vuadens.

●
1 Conseil communal s'est abstenu : Bulle

Le Comité de pilotage estime que l'étude de faisabilité n'est pas pleinement satisfaisante. En cas de poursuite des travaux, il est de l'avis unanime qu'un certain nombre de points devraient être revus. C'est la raison pour laquelle il souhaite poser une question plus générale à la population lors du vote du 9 juin 2024.



Le projet de commune unique

Avec une population d'environ 60'000 personnes, la Gruyère est l'une des régions les plus dynamiques de Suisse. La commune unique permet de planifier l'aménagement du territoire en tenant compte de la réalité sociale, culturelle et économique, qui dépasse les frontières communales. Elle permet de mutualiser les tâches les plus complexes et les plus coûteuses, d'offrir les mêmes prestations à toute la population et d'assurer un service de proximité délocalisé.

La loi fribourgeoise permet de passer des 25 communes actuelles à une commune unique. Il faudrait pour cela imaginer un régime transitoire assurant la représentation des territoires dans la nouvelle entité. L'étude de faisabilité propose la création de sept régions, qui seraient représentées au Conseil communal et au Conseil général en fonction de la population légale.

L'analyse financière menée par le Service des communes (SCom) a agrégé les bilans des communes, des associations de communes et des établissements communaux. Elle donne les indicateurs suivants :

- Le coefficient d'impôt de la commune unique oscillerait entre 75% et 78%.
- La contribution immobilière serait comprise entre 1,5 et 2 pour mille.
- La capacité d'investissement totale de la commune unique se situerait entre 371 et 460 millions de francs.

L'Etat verserait une aide au démarrage de 34 millions de francs.

La commune unique

Risques et opportunités

Risques

- **Identité**

Le projet de commune unique peut susciter un sentiment de perte d'identité pour la population, notamment la minorité germanophone de Jaun.
- **Proximité**

La commune est à la base du système fédéraliste. La proximité entre les autorités politiques communales et la population serait remise en cause, en particulier dans les petites communes.
- **Personnel politique**

Avec une commune unique, il y aurait moins d'élus, qui connaissent le terrain et la population. Il faudrait sans doute pallier leur engagement par du personnel professionnel. Les organes de la commune unique seraient aussi politisés, alors que certaines communes gruériennes sont aujourd'hui apolitiques.
- **Finances**

Les 25 communes gruériennes ont des finances saines. Toutefois, il existe une grande variété entre les coefficients et taux d'impôts des différentes communes. Le passage au modèle de la commune unique signifierait une augmentation de coefficients et/ou du taux d'imposition pour certaines communes.
- **Centralisation**

Une commune unique implique la mutualisation des tâches, en particulier les plus complexes. Elle peut induire une centralisation des prestations, des investissements ou des réglementations. Bulle et les autres communes de l'agglomération pourraient en profiter au détriment des régions périphériques.
- **Coûts de fonctionnement**

La commune unique permettrait des économies d'échelle dans certains domaines mais ses besoins en termes de personnel seraient plus grands, afin de garantir les mêmes prestations sur l'ensemble du territoire. Le fonctionnement pourrait donc être autant coûteux.
- **Vie sociale et économique**

Les sociétés locales et les PME constituent la base de la vie sociale et économique. Avec la commune unique, les autorités risquent d'être trop éloignées des sociétés locales et des PME.

Opportunités

- **Identité**

Avec une population de 60'000 personnes, la Gruyère serait la plus grande commune du canton de Fribourg, ce qui lui permettrait de gagner en influence vis-à-vis des autorités cantonales et fédérales. La commune unique appliquerait un bilinguisme pragmatique pour protéger la minorité germanophone.
- **Prestations équitables**

Actuellement, les habitantes et les habitants du district ne bénéficient pas des mêmes prestations, selon leur lieu de résidence. La commune unique vise à garantir à terme une équité des prestations.
- **Qualité des infrastructures**

Chaque commune est responsable de différentes infrastructures, comme les routes ou l'adduction d'eau. La commune unique garantit à terme la même qualité des infrastructures sur tout le territoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- **Autonomie**

La commune unique reprendrait les activités des associations inter-communales. Elle retrouverait le contrôle sur les dépenses engendrées, tant du point de vue du fonctionnement que des investissements. La population pourrait saisir le référendum communal pour donner son avis sur ces grandes dépenses.
- **Économies d'échelle**

La commune unique permettrait des économies d'échelle. Ainsi, elle pourrait passer un seul contrat avec un prestataire des services informatiques au lieu des 25 contrats actuels. Ces économies permettraient de financer l'exécution des prestations sur l'ensemble du territoire, grâce au personnel communal décentralisé.
- **Professionalisme**

Aujourd'hui, les petites communes n'ont pas de service technique. Les 25 communes font face à une complexification croissante des exigences juridiques et techniques. La commune unique permettrait de professionnaliser les services.
- **Finances**

La commune unique permettrait aux zones périphériques de bénéficier pleinement des rentrées financières des zones les plus développées. L'installation d'une entreprise sur le territoire de la commune profiterait à tous les contribuables. Les conséquences du départ d'une entreprise ou d'un contribuable seraient partagées par l'ensemble de la population.